

Vendredi 20 mai 2016



**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

## **AFFAIRES COURANTES**

**DÉPÔT DE PROJETS DE LOI**

**RAPPORTS DE COMITÉS**

**DÉPÔT DE RAPPORTS**

**DÉCLARATIONS DE MINISTRE**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ**

**QUESTIONS ORALES**

**PÉTITIONS**

M. MALOWAY

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

#### **REPRISE DU DÉBAT (QUATRIÈME JOUR)**

Sur la motion de M. REYES

Que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarante et unième législature du Manitoba.

Motion d'amendement de M<sup>me</sup> MARCELINO (Logan)

Il est proposé que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial n'ait pas su :

- a) reconnaître la diversité de cette grande province étant donné qu'il n'a pas réussi à présenter une vision positive et inclusive pour tous les Manitobains;
- b) prendre acte des recommandations formulées par la Commission vérité et réconciliation du Canada ni s'engager à les mettre en œuvre;
- c) s'engager à tenir une enquête nationale qui soit efficace et participative portant sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;
- d) s'engager à ne pas privatiser les services publics et sociaux, ce qui permettrait d'éviter que les sociétés s'enrichissent au profit des personnes les plus pauvres de la province;
- e) s'engager à protéger et à accroître les droits des personnes LGBTTTQ\*;
- f) s'engager à protéger et à accroître les droits des travailleurs;
- g) s'engager à protéger et à accroître l'aide aux personnes handicapées;
- h) s'engager à maintenir le caractère public des sociétés d'État importantes de la province;
- i) s'engager à se concentrer sur la protection de l'eau et de l'environnement, à élargir le réseau de zones protégées ni à combattre le réchauffement climatique au moyen de l'innovation et de la création d'emplois verts;
- j) s'engager à prendre des mesures visant à augmenter le salaire minimum et à faire en sorte que les revenus des familles au Manitoba soient au-dessus du seuil de la pauvreté;
- k) s'engager à éliminer les listes d'attente pour la garde d'enfants du fait qu'il n'ajoute pas 12 000 places de garderie supplémentaires pour les familles ni à accroître le nombre d'éducateurs des jeunes enfants au Manitoba;
- l) s'engager à mettre l'accent sur les programmes de prévention et de soutien en matière d'apprentissage préscolaire;
- m) s'engager à investir davantage dans les écoles communautaires, les centres pour la petite enfance et les programmes après l'école au centre-ville de Winnipeg et dans le nord du Manitoba;
- n) s'engager à accroître la portée de l'initiative « Première année immédiatement », ce qui aurait permis aux élèves des écoles secondaires d'obtenir des crédits universitaires et collégiaux et d'avoir une longueur d'avance dans leur carrière;
- o) s'engager à développer les programmes communautaires qui aident les nouveaux arrivants qualifiés à trouver, dans l'ensemble de la province, de bons emplois dans la carrière de leur choix;
- p) s'engager à adopter un plan qui permettrait à tous les élèves du Manitoba de recevoir un enseignement sur les histoires, les langues, les cultures et le savoir traditionnel des peuples autochtones;

- q) reconnaître que les collectivités autochtones doivent être partenaires à part entière alors que nous cherchons à soutenir les familles et à maintenir leur cohésion;
- r) s'engager à ce que l'éducation postsecondaire demeure accessible à tous du fait qu'il n'entend ni maintenir les frais de scolarité à un niveau abordable ni plafonner les hausses en fonction du taux d'inflation;
- s) s'engager à établir des partenariats avec les établissements d'enseignement postsecondaire visant à rendre les campus plus sûrs pour tous les étudiants au moyen de politiques de prévention et d'intervention en matière de violence et de harcèlement sexuels;
- t) s'engager à collaborer avec des partenaires tels que les universités de Brandon et de Winnipeg afin de créer des logements à usage mixte pour les étudiants;
- u) s'engager à augmenter le nombre de femmes apprenties dans les métiers spécialisés;
- v) s'engager à s'associer au Collège universitaire du Nord en vue de construire un nouveau centre de formation professionnelle, lequel aiderait les étudiants à tirer profit des bons emplois créés par Hydro-Manitoba;
- w) s'engager à agrandir la Women's Health Clinic, à offrir un meilleur accès aux sages-femmes ni à augmenter le crédit d'impôt pour les traitements contre l'infertilité;
- x) s'engager à améliorer le financement des centres pour personnes âgées ni à collaborer avec des partenaires afin de créer plus de logements pour ces personnes et d'améliorer les soins palliatifs;
- y) s'engager à relocaliser les voies ferrées qui divisent notre ville et à permettre que ces biens-fonds fassent l'objet de projets d'aménagement qui créeraient des emplois, des logements et d'autres possibilités;
- z) s'engager à mettre en œuvre les recommandations de la Task Force on Education Outcomes for Children in Care,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Motion de sous-amendement de M<sup>me</sup> LAMOUREUX

Que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa z), de ce qui suit :

- aa) s'engager à construire, en temps opportun, un réseau routier reliant les collectivités du côté est du lac Winnipeg;
- bb) s'engager à améliorer le programme Candidats du Manitoba ni le processus visant à faire venir des immigrants dans la province;
- cc) s'engager à accorder la plus haute importance à la mise en place d'une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux au Manitoba;
- dd) s'engager à répondre aux besoins urgents en matière de logements pour les Premières nations;

ee) s'engager à mettre en œuvre un plan, en collaboration avec les Premières nations et les Métis du Manitoba, visant à améliorer la nutrition et à réduire la prévalence du diabète dans la province.

(M<sup>me</sup> GUILLEMARD — 9 min)

---

## **PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT**

M. le *ministre* CULLEN — Partenariat transpacifique

Attendu :

qu'entre 2012 et 2014, les exportations du Manitoba vers les pays signataires du Partenariat transpacifique se chiffraient en moyenne à plus de 9 milliards de dollars par année;

que le Partenariat transpacifique appuiera la croissance économique et la création d'emplois puisqu'il éliminera les tarifs sur la quasi-totalité des exportations clés du Manitoba tout en permettant l'accès à de nouvelles occasions d'affaires dans la région Asie-Pacifique;

que se soustraire au Partenariat transpacifique éliminerait l'accès à d'importants marchés commerciaux et mettrait en péril des emplois au Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba confirme son appui au Partenariat transpacifique et qu'elle demande au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires en vue de ratifier l'Accord.

---

# **FEUILLETON DES AVIS**

## **AVIS DE MOTIONS POUR JEUDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS**

### **PROPOSITIONS**

M. WIEBE — Protection d'un système public de soins de santé solide

1. Attendu :

que le gouvernement provincial, plutôt que réduire les services de première ligne, devrait continuer à investir dans la protection et l'amélioration de ces services comme l'a fait l'ancien gouvernement, étant donné que l'accès à des soins de santé publics, universels et de haute qualité constitue une priorité pour les familles manitobaines;

que le gouvernement provincial devrait s'engager à doubler le nombre de cliniques express au Manitoba étant donné qu'il a été démontré que les cliniques existantes offrent aux familles plus de choix en matière de soins de santé rapides et pratiques tout en désengorgeant les salles d'urgence;

que le gouvernement provincial devrait investir en priorité dans l'aide aux soins de santé dans le Nord, notamment en facilitant l'accès des familles à des aliments sains, en construisant plus de centres de santé pour les Premières nations et en encourageant plus de professionnels de la santé à travailler dans le Nord;

que l'opposition officielle estime que la prévention est essentielle au maintien de collectivités en santé, et que c'est pourquoi le dernier gouvernement s'était engagé à construire le Concordia Health and Fitness Centre, engagement que le nouveau gouvernement provincial est exhorté à respecter;

que le premier ministre souhaite privatiser des services de soins de santé, ce qui créerait un système de soins de santé à deux vitesses à l'américaine où les riches peuvent se faire soigner avant les autres;

que même après avoir énoncé que le système de soins de santé à deux vitesses était préférable, le premier ministre a négligé de présenter un plan détaillé visant à renforcer les soins à domicile, à augmenter l'aide accordée à la santé en région rurale ou à recruter plus de médecins de famille et d'infirmières praticiennes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à revenir sur son intention de privatiser des services de soins de santé et à s'engager pleinement à protéger les emplois des travailleurs de première ligne et des personnes qui les appuient.

---